

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Date de convocation :**

29.06.2016

L'an deux mille seize et le sept juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian (Proc.), Maire.

Nombre de conseillers

en exercice : 14

Présents : M. RAMEAU, Mme GERARD (Proc) Mme SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, AMOUROUX, Mmes DALLA-ZANNA TOUZANNE, M. PIZZATO, Mme AIMONE-CAT, M. ROUCH, Mme CAHUZAC.

D.C.M. N° 7.6

Création par le Département de la Haute-Garonne d'un itinéraire de grande randonnée Via Garona.

Accord de principe sur son passage sur le territoire de la Commune de Boussens et autorisation anticipée de travaux de balisage sur les propriétés communales.

Absents excusés : M. LIVOTI (Proc. M. SANS)**Mme TONELLO (Proc. Mme GERARD)**

Monsieur ROUCH Stéphane a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle que l'article 56 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983, codifié à l'article L 631-1 du code l'environnement, donne compétence aux Départements pour établir un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Le Conseil Départemental s'est engagé fin 2015, dans la réalisation d'un parcours pédestre de Toulouse à Saint-Bertrand de Comminges (Via Garona), avec le concours du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Haute-Garonne (CDRP). Ce projet est construit en partenariat avec les collectivités territoriales dont les territoires sont traversés.

Cet itinéraire qui traverse le territoire de Boussens devra donc être inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée dont la procédure fera notamment intervenir une délibération du Conseil Municipal.

Une réunion de présentation du projet d'itinéraire sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Cazères et de la procédure d'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée s'est tenue sur la commune de Cazères le 31 mai 2016 en présence des élus concernés.

.2-

L'homologation de l'itinéraire Via Garona en GR 861 doit être soumise à la commission d'homologation et de labellisation de la Fédération Française de Randonnée Pédestre qui se réunit à ce jour en octobre 2016.

Afin de présenter son dossier, le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre a besoin, a minima, d'un accord de principe sur la création du parcours d'une part, et d'autre part, d'autoriser le démarrage anticipé des travaux éventuels (balisage et son entretien) sur les propriétés communales.

OÙ l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **émet** un avis favorable au passage sur le territoire communal de l'itinéraire de randonnée pédestre en cours de création par le Département de la Haute-Garonne, dénommé Via Garona ;
- **prend acte** qu'il conviendra de demander au Département de la Haute-Garonne l'inscription de l'itinéraire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée lorsque le tracé sera définitivement arrêté et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre ;
- **autorise** de manière anticipée le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Haute-Garonne à réaliser le balisage et son entretien sur les propriétés communales, après accord de la Commune et du Département.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le **11.07.2016**
Pour extrait conforme

En Mairie, le 11 juillet 2016

Le Maire,

